

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 21 décembre 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 14 décembre 2022.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Colette CHAPUIS, Dimitri CHABOD, Danièle TARTRAT, Agnès LAPLAZA, Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Olivier BARBIER, Jean-Louis DA COSTA.

Absent excusé : Laurent GARCIA

Pouvoir de Laurent GARCIA à Pascale ROUX

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

MODIFICATION DES TARIFS DE CANTINE AU 1^{ER} JANVIER 2023:

M. le Maire fait lecture du courrier de l'AFSAME, fournisseur des repas du périscolaire. Une hausse de 5% sera appliquée sur chaque repas dès le 1^{er} janvier. Il explique son entretien avec le Maire de Velet. D'un commun accord, il est envisagé de modifier les tarifs de cantine en conservant le dispositif de cantine à 1€ mis en place en septembre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et les tarifs à modifier au 1^{er} janvier 2023 :

- repas en période scolaire et pendant les vacances à 4.15€ pour le quotient 1000-1200
4.36€ pour le quotient >1201

- repas des adultes à 5.15€

CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAÔNE : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL DANS LE CADRE DE MISSION TEMPORAIRE ; ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT ET À L'ÉLABORATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE :

M. le Maire rappelle que le centre de gestion de Haute-Saône (CDG70) a mis en place un service « intérim » qui permet de dépanner les collectivités dans le cadre de missions temporaires ; Des agents sont ainsi mis à disposition via le CDG70 afin de maintenir le service public. Ce service est lié à une convention qui prend fin au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le centre de gestion propose également une nouvelle convention pour le recrutement des agents et l'élaboration du rapport social unique, service auquel la commune n'adhérait pas jusqu'alors.

Dans les 2 cas, le service n'est payant qu'en cas d'utilisation.

M. le Maire propose d'adhérer à ces 2 services à titre préventif puisqu'ils n'engagent aucune dépense s'ils ne sont pas sollicités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition du Maire et l'autorise à signer les documents se rapportant à ce dossier.

RECENSEMENT 2023 : NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ENGAGÉ POUR L'OPÉRATION :

M. le Maire évoque de nouveau l'opération de recensement de la population qui aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Deux agents recenseurs assureront la mission de collecte et la Secrétaire de mairie supervisera et participera à l'avancée du dispositif. Discussion est portée autour de la rémunération. Après en avoir délibéré, le conseil décide à 13 voix pour et 1 abstention d'attribuer une indemnité forfaitaire de 150€ brut/agent recenseur pour les frais de déplacements et de formation, auquel s'ajoutera 1.20€ par bulletin de logement et 1.20€ par bulletin individuel collectés ; un versement de 200€ brut sera versé au coordonnateur communal. Le Maire est également autorisé à recruter le personnel extérieur.

DÉCISION MODIFICATIVE :

M. le Maire expose la décision modificative nécessaire à l'ajustement des crédits par chapitre comptable.



Les travaux concernant la toiture du logement communal s'avèrent plus importants que prévu, l'entreprise a chiffré le supplément nécessaire à la réalisation des travaux. Les conseillers municipaux valident à l'unanimité la modification suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Autres bâtiments	4 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000.00 €	
D 023 : Virement section investissement		4 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		4 000.00 €
D 2132 : Immeubles de rapport		11 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		11 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	7 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		4 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		4 000.00 €

RAPPORTS 2021 SUR LE PRIX, LA QUALITÉ ET LE SERVICE DES SERVICES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (RPQS):

M. le Maire explique que les rapports annuels des services eau et assainissement sont parus et ont été envoyés avec la convocation aux conseillers.

Il demande à l'assemblée si des remarques émergent de ces rapports. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les RPQS 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux concernant la piste cyclable sont terminés ; quelques réglages sont encore à effectuer.
- Effraction et vol constatés aux vestiaires du stade lundi 19 décembre. Un dossier d'indemnisation a été ouvert auprès de l'assurance. Une solution plus durable que les volets en bois est peut-être à envisager.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année et vous convie aux vœux du Maire le dimanche 8 janvier 2023 à 11h à la salle polyvalente

Le secrétariat de mairie sera fermé du 21 au 26 décembre inclus ainsi que les 2 et 3 janvier 2023.